



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 23
11 Mai 2023

Consultation des Procès-Verbaux

La consultation des Procès-Verbaux s'effectue sur Footclubs dans le menu « Organisation » puis « Procès-Verbaux ».

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 95

Match n° 25805104 Mouzillon Etoile 1 / St-Herblain Oc 1 Coupe du District Albert Bauvineau du 30.04.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de St-Herblain Oc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Mouzillon Etoile suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de St-Herblain Oc

Dossier n° 96

Match n° 25147781 Herbignac St-Cyr 3 / St-Lyphard Amicale 3 Seniors D5 Masculin groupe A du 30.04.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 3 du club de St-Cyr Herbignac pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 du club de St-Lyphard Amicale suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de St-Cyr Herbignac

Dossier n° 97

Match n° 25003904 St-Julien Vouvantes Cavusg 2 / St-Aubin des Châteaux Us 3 Seniors D5 Masculin groupe D du 30.04.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de St-Julien de Vouvantes Cavusg pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 du club de St-Aubin des Châteaux suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de St-Julien de Vouvantes Cavusg

Dossier n° 98

Match n° 25604848 Gj Fc3r Fcam 2 / Vigneux Es 3 U18 D4 Masculin groupe A du 29.04.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 2 du club du Gj Fc3r Fcam pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 du club de Vigneux Es suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux

- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club du GJ Fc3r Fcam

Dossier n° 99

Match n° 24911836 Chauvé Eclair 1 / Pornic Foot 2 Seniors D2 Masculin groupe F du 07.05.2023

La Commission décide de :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Infliger les frais de droit de confirmation de la réserve au club de Chauvé Eclair soit 50 € au club de Chauvé Eclair

Dossier n° 100

Match n° 25816877 La Chapelle Sigma 1 / Nantes Business Décision 1 Challenge Football Entreprise du 08.05.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club La Chapelle Sigma pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club Nantes Business suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de la Chapelle Sigma

Dossier n° 101

Match n° 24911746 Orvault Rc 1 / Notre Dame des Landes Es Seniors D2 Masculin groupe E du 07.05.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 5 à l'équipe 1 du club de Notre Dame des Landes Es pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club d'Orvault Rc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Notre Dame des Landes Es

Réserves non confirmées – Observation d'après-match

En application de l'article 186, les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

La Commission note que les clubs n'ont pas confirmé leur réserve pour les rencontres ci-dessous et classe les dossiers sans suite.

Dimanche 30 avril 2023

- Challenge du District : Pornichet Es 3 / Nozay Os 2
- Coupe Futsal Masculin : Nantes Anf Futsal 2 / Nantes Étoile Futsal 2

Dimanche 07 mai 2023

- D1A : Donges Fc 1 / St-Brevin Ac 2
- D2C : Erbray Jeunes 2 / Vallons Erdre Fc Vlp 1